



Comité technique ministériel Déclaration de la CFDT

5 juillet 2012

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'actualité sociale et politique depuis le dernier CTM a été très riche. Madame Bricq a disparu sur l'opération « Forage pétrolier au large de la Guyane », c'est bien dommage pour elle et pour nous.

Comment ne pas évoquer l'annonce du gouvernement Ayrault en matière de baisse des effectifs de fonctionnaires à la veille du sommet social des 9 et 10 juillet, sommet social où il y aura une table ronde intitulée "moderniser l'action publique avec ses agents" alors que les décisions de supprimer des fonctionnaires sont déjà prises ? Pour l'instant, c'est déjà la méthode qui ne va pas.

Nous ne voyons pas la différence avec le gouvernement Fillon.

Même si la CFDT n'a pas appelé à voter François Hollande, nous attendons beaucoup de ce gouvernement.

Nous voulons négocier et sommes prêts à débattre et à travailler sur les effectifs ET les missions mais nous ne pouvons accepter une telle méthode. Nous en avons soupé de cette gestion purement arithmétique pendant 5 ans, ce n'est pas pour l'accepter aujourd'hui.

Nous souhaitons que l'on réfléchisse aux missions de notre ministère dans une période de crise qui exacerbe les besoins des usagers. Mais quel est le périmètre d'action de ce ministère ?

Au cours de ces dernières années, les agents du MEDDE et de ses établissements publics ont énormément souffert au travail. Il leur est de plus en plus difficile d'accomplir leurs missions. Comment continuer à les assurer, ces missions attendues par nos concitoyens tout en déplorant une baisse drastique des effectifs qui engendrera, de fait, une dégradation du service public. Les agents de notre ministère se retrouvent donc pris en étau entre les pressions de la hiérarchie, elle même soumise à des objectifs sans moyen, et les attentes légitime des usagers.

Globalement, on nous annonce la suppression de 2,5 % par an des fonctionnaires dans les ministères non prioritaires, dont le nôtre et une baisse des dépenses de fonctionnement de 15 % sur 3 ans. C'est au moins de l'ordre de - 1500 ETP.

Quelle confirmation de ces perspectives ? Quelles mesures et réflexions pour défendre nos emplois et nos missions puisque le gouvernement a annoncé que cette mesure serait appliquée avec une grande vigilance ?

Quelles priorités et quels impacts sur nos missions : environnement, aménagement du territoire, urbanisme, infrastructures, risques, énergie... ? Quels abandons proposez vous ?

Quelle est notre situation en terme de prévision de départs à la retraite pour les prochaines années ?

Quels impacts sur les recrutements ?

Quels impacts sur les conditions de travail, l'organisation des services et les personnels en place ?

Ces chiffres sont intenable sans casse sociale pour les personnels et les missions des services publics de notre ministère.

Comment enfin instaurer un dialogue social de qualité, respectueux de tous, dans un tel contexte ? La tâche est lourde.

Nous souhaitons rencontrer le plus tôt possible la ministre, Delphine Batho afin qu'elle nous apporte des réponses à nos questions dans ce contexte de crise. Elle a reçu sa lettre de cadrage, nous aimerions en avoir connaissance.

Nous souhaitons engager rapidement des discussions sur la situation de l'emploi, sur l'organisation de nos services, sur les missions, leur prise en charge et les situations difficiles vécues par de nombreux agents soumis à de nombreuses réorganisations et restructurations dont les résultats sont l'affaiblissement de nos services, la dégradation des conditions de travail, des inquiétudes et des angoisses des personnels quant à leur avenir professionnel.

Nous souhaitons obtenir dans les meilleurs délais des précisions sur les conditions de fonctionnement de nos différents services de gestion du personnel dont les missions se partagent, semble-t-il, sur plusieurs ministères.

Nous voulons rappeler à la ministre nos exigences en matière de dialogue social et de développement de véritables négociations au sein de nos services. Un dialogue social rénové où le changement s'opère en alliant méthode et espaces de discussion à la hauteur des enjeux et des missions de nos ministères. Nous avons signé un protocole d'accord sur la rénovation du dialogue social à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, protocole signé par les organisations syndicales majoritaires dans cet établissement public.

Lors du dernier CTM, Monsieur le Secrétaire Général, vous nous avez informés de votre volonté de préserver les intérêts de nos services au travers de l'arrêté sur le périmètre ministériel.

Nous vous avons alors rappelé la problématique de la sécurité routière et de l'éducation routière alors sous autorité conjointe.

Nous demandons son retour dans notre périmètre et c'est l'inverse qui s'est produit : alors que s'est-il passé ? Quelles perspectives et mesures pour accompagner ces personnels ? Quelles conditions de gestion et d'avenir statutaire alors qu'un semblant de NES B était en cours ?

Et en parlant de NES B, les personnels techniques et administratifs attendent toujours la sortie des textes avec rétroactivité, compte tenu de l'engagement initial de les appliquer au plus tard le 31 décembre 2011.

Bien entendu, d'autres sujets nous préoccupent :

- les projets de fusion des corps d'ingénieurs et des inspecteurs des affaires maritimes ;
- le CEREMA pour lequel nous attendons toujours la position officielle de la ministre ;
- les OPA, dossier que Madame Bricq souhaitait traiter très rapidement et dont les textes en souffrance doivent absolument progresser ainsi que le déblocage des recrutements qui génère de grandes difficultés dans les DIR et les services de navigation ;
- la gestion des PNA et leur suivi ;
- l'extension des statuts des contractuels des Agences de l'eau à l'ONEMA et à l'ONCFS toujours en souffrance ;
- la déprécarisation des personnels contractuels ;
- les dysfonctionnements des CAP locales et nationales ;
- la PFR et sa gestion pour le moins opaque, avec par exemple (selon l'avis exprimé par le CGEDD dans son rapport de mars 2012) les aspects négatifs de sa mise en œuvre, qui crée aujourd'hui des inégalités entre services et constituent un frein majeur à la mobilité ;

- quid de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture ? de ses personnels et d'un éventuel déménagement ?

Cette liste n'est malheureusement pas exhaustive.

Le CTM a des compétences, un rôle clairement défini. Nous dénonçons des manquements répétés à ce rôle comme la non-présentation d'un certain nombre de circulaires, celle du 8 février 2012 sur l'urbanisme et la dernière en date, la note de gestion du 4 mai 2012 relative aux agents contractuels des parcs nationaux, des agences des aires maritimes protégées publiant des grilles de référence de la fonction publique sans présentation ni consultation en CTM.

Nous attirons également votre attention sur les arrêtés et décrets du 6 mai 2012 fixant les conditions de la réforme des permis de conduire moto et poids lourds. Conformément à l'article 57 du décret du 28 juin 2011 sur la prévention hygiène sécurité, cette réforme du permis de conduire modifiant les conditions de travail des IPCSR aurait dû être examinée par le CHSCTM.

Enfin, nous tenons à attirer votre attention sur notre demande d'un suivi de nos questionnements et de nos interventions lorsque vous ne pouvez apporter de réponses en séance. En effet, nous vous avons remis, déjà à 2 reprises, un tableau début février et au dernier CTM du 10 mai pour vous faciliter le travail et nous assurer un meilleur suivi de nos préoccupations. Nous constatons hélas et à nouveau que rien n'a changé. Nous regrettons le peu de cas qui est fait à nos demandes et je réitère donc la demande d'inscrire à l'ordre du jour du CTM un point récurrent sur le suivi des questions formulées par les organisations syndicales représentatives de ce ministère.

Le premier ministre a dit avant hier, lors de son discours de politique générale, que le temps où la concertation n'était conçue que pour donner l'apparence du dialogue social à la décision d'un seul était fini. Puisse notre ministère être exemplaire en la matière.

Je vous remercie.